

Légitimité des statistiques produites et gestion de la qualité Office fédéral de la statistique

L'essentiel en bref

L'Office fédéral de la statistique (OFS) est le centre de compétence statistique de l'administration fédérale. Il produit et publie d'importantes informations statistiques sur la situation et l'évolution de la Suisse.

Compte tenu du rôle dévolu à l'OFS et de l'importance des moyens engagés (167.6 millions de francs de dépenses en 2013), le Contrôle fédéral des finances (CDF) a procédé à un audit afin de s'assurer que toutes les statistiques produites découlent d'une base légale adéquate et que la gestion de la qualité, tant au niveau de l'acquisition que de la mise à disposition des données statistiques, soit garantie. Le CDF s'est également intéressé à la gestion des risques de l'office et à l'indemnisation obtenue suite à des travaux effectués pour des tiers.

Sur la base des informations obtenues lors d'entretiens et d'une analyse documentaire approfondie (cadre légal national et international, programme pluriannuel de la statistique, résultats intermédiaires de l'évaluation en cours), le CDF constate que les statistiques produites sont légitimes et découlent d'une base légale adéquate. Il est à relever toutefois, que la Conférence des secrétaires généraux a mandaté l'OFS en avril 2013 afin de procéder à une évaluation des activités statistiques de la Confédération. Les résultats définitifs seront présentés avec le programme pluriannuel fin 2015.

Le CDF constate également que l'indemnisation obtenue suite à des travaux effectués pour des tiers est adaptée à la situation et au volume de travail. Une méthode plus développée, basée par exemple sur les coûts complets, n'engendrerait aucune plus-value significative pour l'office.

Sous le thème de la qualité, l'OFS comprend en premier lieu la qualité du produit, soit la production de statistique régulière, de statistique spécifique à un thème et la maintenance des registres. A ce niveau-là, l'examen du CDF a porté sur la gestion des données à disposition, la protection des données, l'environnement informatique et la gestion de la qualité. De l'avis du CDF, les trois mesures suivantes apporteraient une plus-value en lien avec les thèmes susmentionnés tout en tenant compte de la gestion décentralisée de l'office :

- Mettre en place pour tous les nouveaux projets le concept Système d'Information Statistique (SIS) développé à l'interne, concernant le traitement et la sauvegarde des données et de l'utiliser à long terme pour toutes les productions statistiques ainsi que pour la maintenance des registres. L'avantage serait d'une part, l'harmonisation d'une plateforme unique garantissant le stockage permanent des résultats intermédiaires et d'autre part, d'assurer la traçabilité de tous les traitements effectués sur les données entre les différentes phases.
- Instaurer un organisme chargé de vérifier et de contrôler que les exigences concernant la protection des données au niveau des sections soient respectées.
- Créer une structure interne chargée de la vérification et du contrôle du respect des exigences formulées dans le manuel de gestion de la qualité. Cette structure serait garante qu'une unité de doctrine et des méthodes de travail identiques et comparables soient appliquées au sein de l'office.

Finalement et en ce qui concerne la gestion des risques, le CDF recommande à l'OFS de développer un système de gestion des risques homogène permettant ainsi d'identifier et d'évaluer d'une manière centralisée les différents risques tout en impliquant les niveaux appropriés du management.